

Initiatives ministérielles

des postes pour l'année qui vient de s'écouler, principalement à cause de la grève survenue l'automne dernier.

Si la Société canadienne des postes ne fait pas de profits, elle ne peut employer autant de monde, elle ne peut poursuivre son expansion dans de nouveaux secteurs, ni assurer aux Canadiens la qualité de services élevée qu'ils ont droit d'attendre. Cette situation devient un cercle vicieux.

Nous croyons que la loi permettra justement de mettre un terme à ce cercle vicieux. Notre objectif ultime est de laisser derrière nous cette conception périmée selon laquelle la Société canadienne des postes n'est qu'un champ de bataille sur lequel se déroulent les affrontements classiques entre les travailleurs et la direction pour le contrôle idéologique et opérationnel de la société. Malheureusement, certaines personnes en sont restées à cette conception qui n'est pas particulièrement constructive.

La plupart de nos concurrents dans le monde renoncent à cette conception. La Société canadienne des postes a été créée pour livrer le courrier et pour faire des profits. Les conflits de travail nuisent à cette entreprise, tant sur le plan national que mondial. À la différence du secteur manufacturier, les industries de services comme la Société canadienne des postes ne peuvent pas accumuler de stocks importants qu'elles pourront continuer d'écouler pendant un conflit de travail.

Je m'empresse d'ajouter que le régime de participation aux bénéfices des employés ne signifie pas que les syndicats vont disparaître ou que les travailleurs devront se contenter d'un traitement réduit de moitié. Loin de là. Les syndicats forts continueront d'exister à la Société canadienne des postes. La Société des postes continuera d'offrir des traitements concurrentiels à tous ses employés. En fait, la société a négocié avec succès des ententes équitables et généreuses avec cinq de ses syndicats durant l'année qui a précédé la grève. Le seul conflit, survenu avec le Syndicat canadien de la fonction publique, a entraîné l'interruption du service postal.

• (1250)

Je propose:

Que la séance soit prolongée pendant l'heure du dîner afin d'étudier le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Je sais que de nombreux députés voudront prendre la parole au sujet de cette motion.

(La motion est adoptée.)

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter des dix minutes que le Règlement m'accorde pour parler du projet de loi

C-73. Je dois dire que lorsqu'il est question de la Société canadienne des postes, on pourrait parler bien plus longtemps, surtout lorsqu'on envisage les choses de mon point de vue, c'est-à-dire du point de vue d'un député qui siège à la Chambre depuis assez longtemps pour se rappeler l'époque où le service postal était la mission d'un ministère et où les députés avaient encore un peu d'influence sur les services assurés à leurs commettants.

Puis, les marchands de panacées sont arrivés, et le ministère est devenu une entreprise commerciale, une société d'État. Cela allait marquer le début d'une ère nouvelle dans les relations de travail, dans les services aux Canadiens et dans le service postal de notre pays.

J'étais ici, aux Communes, lorsque ces projets de loi parrainés par le gouvernement libéral de l'époque ont été débattus. J'étais alors dans l'opposition. Je me rappelle même qui était critique officiel de l'opposition en matière de postes; aujourd'hui, si je ne m'abuse, il remplace parfois Votre Honneur au fauteuil. Tout le monde a appuyé les mesures des libéraux parce que les Canadiens étaient mécontents du ministère des Postes et qu'on croyait qu'une société des postes, une société d'État, résoudrait les problèmes auxquels on attribuait la situation.

Nous avons maintenant la Société canadienne des postes, et le projet de loi C-73, à en juger par les propos des nombreux collègues qui m'ont précédé, semble être une étape de plus dans la même voie; après en avoir fait une société d'État, on songe maintenant à en donner des actions aux employés, ce qui pourrait constituer le début et la fin de la privatisation des services postaux.

Comme la qualité du service ne s'est pas améliorée avec le passage du ministère des Postes à la Société canadienne des postes, je crains vivement que nous ne prenions une pente glissante, comme on dit, en privatisant les services postaux au Canada. On n'arrivera tout simplement pas ainsi à bien desservir tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Avant d'aller plus loin, je tiens à remercier mon collègue de la Nouvelle-Écosse, le député de Cap-Breton Highlands—Canso, d'avoir eu la courtoisie de me laisser prendre la parole avant lui, car nous savons tous qu'il y a ici une certaine rotation des intervenants. Je suis arrivé un peu plus tôt et j'avais faim. Comme il est plus jeune que moi, il peut attendre pour aller manger, s'il n'a pas déjà déjeuné. Je le remercie beaucoup de me permettre de présenter ces quelques observations.

Je regrette que le député de Halton—Peel soit parti. Il a présidé le Comité de la consommation et des affaires commerciales et cela, très activement. Avant d'être député, il a été un chroniqueur très sérieux des nombreuses